RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: C681CF12-2288-4655-AB60-BA685CBAB29F

**BTOBMOTO**
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 €**
**SIEGE SOCIAL : 12, ROUTE DE MEGESCOTE**
**63570 BRASSAC LES MINES**
**851 237 685 RCS CLERMONT FERRAND**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**
**EN DATE DU** 12-07-2025

---

Le 12-07-2025,

La société RGM, Société par actions simplifiée au capital de 1 495 520 €, ayant son siège social à BRASSAC LES MINES (63570), 12 route de Megecoste, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 381 885 979 RCS CLERMONT-FERRAND,

Représentée par son Président, Monsieur Gérard MERLE,

Associée unique de la société BTOBMOTO,

**I - A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

---

**QUATRIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "E2U", et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 2 - DÉNOMINATION.**

"La dénomination de la Société est : E2U"

Le reste de l'article demeure inchangé.

**CINQUIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique, décide d'étendre l'objet social « aux activités centrées sur les packs énergie, le stockage énergie, l'éclairage » et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

***« ARTICLE 3 - OBJET***

Docusign Envelope ID: C681CF12-2288-4655-AB60-BA685CBAB29F

*La Société a pour objet :*

- *toutes activités centrées sur les packs énergie, le stockage énergie et l'éclairage",*
- *l'exploitation d'un site de commerce électronique spécialisé ;*
- *l'achat et la vente, à destination principalement de revendeurs professionnels, d'accessoires pour les motocycles, motocyclettes et cycles ;*
- *toutes activités annexes ou connexes se rapportant à l'objet social,*

*et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous objet similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. »*

**SIXIEME DÉSICION**

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
**Monsieur Gérard MERLE**
Pour la société RGM

[redacted]
88C29F60F137400...